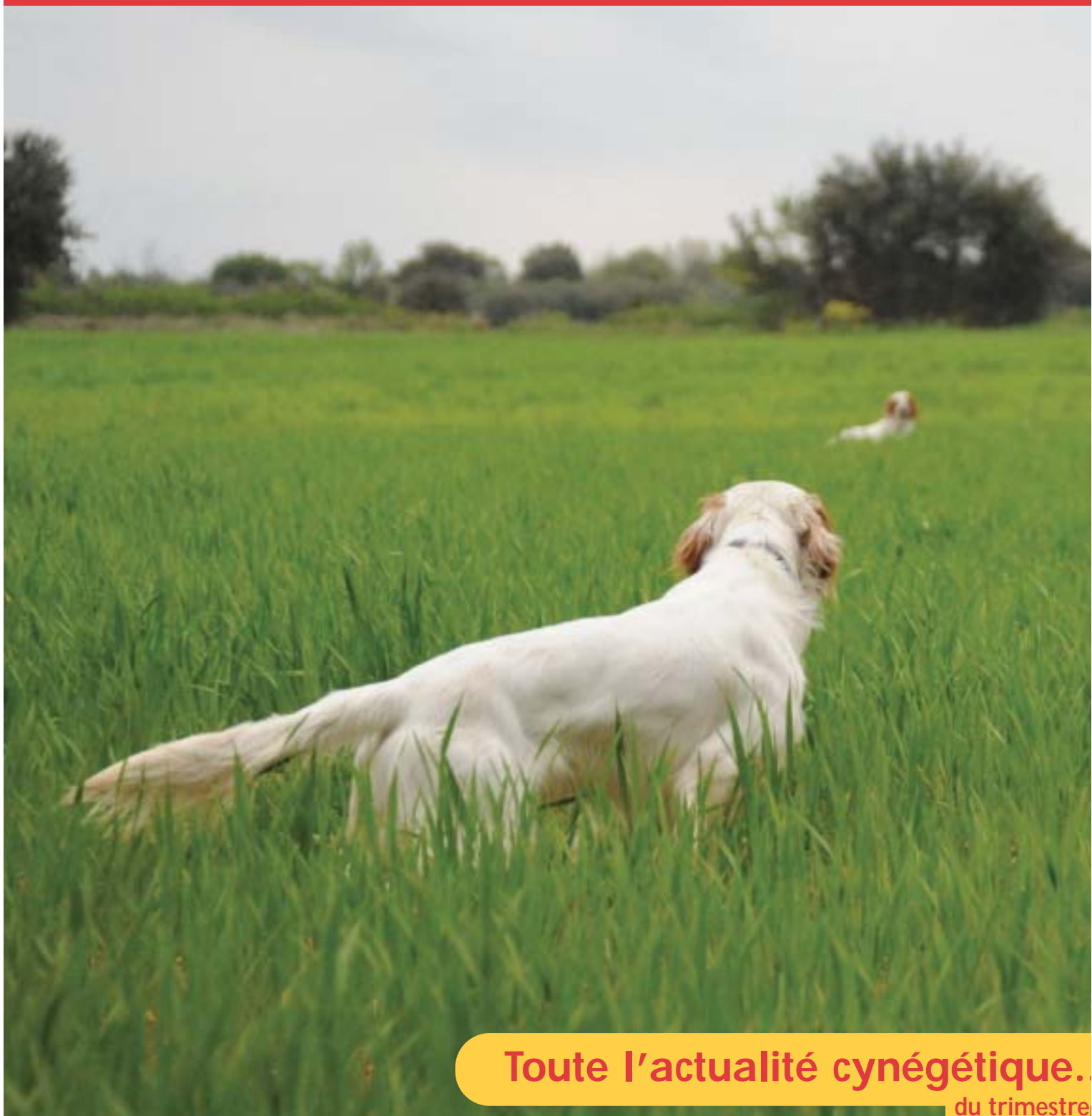




Des hauts cantons à la mer

La Chasse dans l'Hérault

Avril 2011 - n° 82 - 1 €



Toute l'actualité cynégétique.
du trimestre

SOMMAIRE - Avril 2011

4 - Migrateurs

- Fermeture du gibier d'eau et de la bécasse



17 - Régulation

- L'invasion du Grand Cormoran



6 - Réglementation

- Les contraintes sur les appelants

18 - Radioscopie

- Frontignan-La Peyrade
- ACM de l'Etang d'Ingril



8 - Perspectives

- Etats Généraux de la Chasse



22 - Petit gibier

- Les reprises de lapins



12 - Environnement

- Trophée «Chasse Durable-Sud de France»



- Débroussaillage : la réglementation

22 - L'actualité...



26 - Cynophilie

- Championnat du monde Saint-Hubert

16 - Grand gibier

- La fièvre aphteuse en Bulgarie



30 - Histoire

- Le braconnier du Régiment



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-Cedex
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com

Directeur de la publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Réalisation :
Agence de Presse Espace Info
B. P. 100 - 34131 Mauguio cedex
Tél. : 04 67 12 05 05
Fax : 04 67 12 06 07
(Agence de Presse agréée par la CPPAP)

Impression :
Rockson - RN 113 - 13340 Rognac
Commission paritaire : 0714G85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Reproduction des photos
et des textes interdite

Avec ce numéro,
un catalogue PACI



Je commence cet éditto en souhaitant la bienvenue à Patricia Yvars, titularisée au 29 mars 2011 en remplacement de Paola Grego au poste d'accueil de notre fédération.

Nous allons, le 16 avril, organiser notre congrès annuel à Frontignan où nous ferons le point sur tous les sujets d'actualité et plus particulièrement dans cette ville littorale sur le gibier d'eau.

Pour le grand gibier, on observe un maintien des dégâts à un niveau correct pour un prélèvement d'environ 14000 sangliers, 2700 chevreuils, 600 mouflons et 160 cerfs.

Pour le petit gibier, le lapin est devenu une priorité pour la fédération avec 25 communes connaissant une explosion des populations dans les secteurs sensibles du vignoble. Nous avons mis en place, en accord avec la Chambre d'Agriculture et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, des mesures exceptionnelles sur la pression de chasse jusqu'au 28 février et des reprises au furet pendant 6 mois pour offrir les lapins à des sociétés de chasse qui n'en ont pas, avec des « relâchers » dans des zones de garrigues ou de montagne sur lesquelles les risques de dégâts sont nuls. Des études sur les maladies du lièvre et la génétique de la perdrix sont également en cours.

Pour les migrateurs, peu de grives cette année et un accord sur la bécasse avec l'ONCFS et le CNB sur les périodes de gel.

Une délégation que je conduisais vient d'assister aux Etats Généraux de la Chasse à Paris. Vous trouverez un résumé de ces travaux dans les pages suivantes.

Je terminerai cet éditto par mon désormais « coup de gueule » que j'adresse aujourd'hui à l'ASPAS qui nous a fait casser notre arrêté nuisibles. C'est un véritable scandale qui, je l'espère, sera rétabli par le Conseil d'Etat qui a été saisi.

La saison de chasse est terminée, c'est le moment de l'aménagement, du repeuplement, pour préparer la prochaine ouverture. Bon travail à tous.

Votre président
Jean-Pierre GAILLARD



BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault

Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle "Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault" pour 1 an soit 4 numéros au prix de 4 €uros

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : chèque bancaire chèque postal mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier



Fermeture du gibier d'eau : les protecteurs déboutés en Conseil d'Etat

En guise de cadeau de fin d'année, nos amis « protecteurs » ont été généreux avec nous. Ils ont saisi la haute juridiction administrative d'un recours contre l'arrêté relatif aux dates de fermeture des oiseaux d'eau, assortis de requêtes en référé suspension...

France Nature Environnement (FNE), le Rassemblement des Opposants à la Chasse (ROC), la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et l'Association pour la Protection des Animaux Sauvages (ASPAS) ont finalement réussi à se mettre d'accord pour contester ensemble la seule « concession » faite aux chasseurs lors de la dernière Table Ronde de la chasse : la fermeture de la chasse aux oies fixée au 10 février. Voilà qui démontre une fois de plus la mauvaise foi de ces gens-là, l'impossibilité de négocier quoi que ce soit avec eux et leur acharnement aveugle contre la chasse et les chasseurs.



Il n'y a aucune commune mesure entre les quelques oies prélevées par les chasseurs français jusqu'au 10 février et leur destruction massive au Pays-Bas



Par ordonnance en date du 28 janvier 2011, le Conseil d'Etat a déclaré irrecevables les requêtes de FNE, LPO, ROC et ASPAS.

Confirmation du 10 février pour les oies
Mais cette fois, les choses n'ont pas tourné à leur avantage. Le Conseil d'Etat a débouté la « bande des quatre » qui demandait une fermeture non pas au 31 janvier, mais au 20 janvier. Cette ordonnance, quasi historique, inflige un camouflet sans précédent à ces groupuscules qui s'érigent contre la liberté de chasser, n'hésitant pas pour cela à renier les accords passés lors des tables rondes de la chasse.

Dans cette ordonnance, il n'est pas inintéressant de constater que le juge des référés balaye l'argument des associations environnementalistes à propos du risque de confusion. Il qualifie ce risque « d'inexistant ». Suprême injure à leurs requêtes qui frisaient le ridicule en invoquant ce risque.

Les quatre associations concernées seraient bien inspirées de cesser d'engager des procédures abusives et systématiques en justice, entraînant un encombrement stérile des tribunaux et du Conseil d'Etat qu'il devrait être sanctionner financièrement.

Elles feraient mieux d'utiliser les subventions qui leurs sont allouées par le ministère de l'Ecologie (28 millions d'euros l'année dernière) pour faire cesser les empoisonnements qui se poursuivent sur les oies aux Pays-Bas et que nous avons dénoncé clairement dans une précédente édition.

La fin des tables rondes

Lors du dernier Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage (CNCFS), auquel participait notre président Jean-Pierre Gaillard, les représentants des chasseurs ont claqué la porte, considérant que le recours des associations de protection contre l'arrêté de fermeture remettait totalement en cause l'ensemble des dispositions contenues dans les accords des tables rondes de la chasse.

Le nouveau président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Bernard Baudin, a confirmé en indiquant : « Cet événement me conforte dans le choix que j'ai fait, dès mon arrivée à la présidence de la FNC, de mettre fin à ce processus de concertation qui n'a, a fortiori, plus lieu d'être avec de pareils interlocuteurs ».

Pour les chasseurs, cette attitude choquante est une véritable déclaration de guerre, qui dépasse de très loin le problème des migrateurs.

Bécasse : les chasseurs mobilisés et responsables !

Vous n'avez certainement pas manqué un seul épisode des événements qui ont concerné cet hiver la bécasse des bois ; mauvaise reproduction annoncée, faible abondance d'oiseaux, proportion de jeunes historiquement basse dans les tableaux de chasse et, pour finir, réduction des quotas de prélèvements. Retour sur un « feuilleton » totalement inédit.

Dans notre numéro précédent, Yves Ferrand spécialiste de la bécasse à l'ONCFS, affichait un réel pessimisme sur la reproduction de la mordorée cet été en Russie. En novembre, à la lecture des informations du réseau « bécasse », il apparaissait déjà que la saison bécassière allait être marquée par une faible abondance d'oiseaux et surtout une faible proportion de jeunes.

En décembre, une circulaire émanant du ministère de l'écologie faisait état à son tour d' « une situation alarmante qui se traduit notamment par un déficit marqué des effectifs migrateurs pour la saison 2010-2011 dans la majorité des régions françaises... »

Face à un tel constat, le ministère demandait aux préfets « d'organiser rapidement une concertation avec la fédération des chasseurs de votre département afin d'étudier le moyen le plus adapté pour diminuer la pression de chasse sur la bécasse des bois. » Cette lettre du ministère, envoyé à tous les préfets de France, fixait ensuite explicitement la feuille de route aux représentants de l'Etat : « vous disposez d'un certain nombre d'outils mobilisables ou adaptables rapidement : en réduisant les quotas dans le cadre du PMA départemental ou plan de gestion cynégétique s'ils existent (...) ou en modulant la pression de chasse



Mauvais signe : parmi les oiseaux prélevés, beaucoup d'adultes et peu de jeunes

via le nombre de jours ouvrés».

La Fédération des chasseurs de l'Hérault a immédiatement réagi, en demandant un abaissement du PMA journalier de trois à un oiseau par jour. Convoquée le 13 décembre, la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage entérinait cette réduction. Dans la foulée, l'arrêté préfectoral du 21 décembre confirmait cet ajustement à la baisse.

Globalement, les techniciens de la fédération ont constaté que sur le terrain, les chasseurs avaient respecté ces nouvelles mesures. Tout en continuant à chasser, certains puristes ont préféré à l'envol d'un oiseau « ouvrir le fusil » plutôt « qu'ouvrir le feu ». Une attitude responsable qui méritait d'être soulignée.

Comment en est-on arrivé là ?

Le feuilleton a commencé en octobre dernier, lorsque les premières informations en provenance de Russie ont laissé présager une mauvaise reproduction, du moins en ce qui concernait les nichées tardives. Or, ces nichées tardives représentent, bon an mal an, 30% des oiseaux qui hivernent chez nous. Il était donc prévisible que l'abondance de bécasse serait de 20 à 30% inférieure aux saisons passées, en raison de l'intense sécheresse

et des gros incendies qui ont touché la Russie tout l'été dernier. Pire, les premières données du réseau bécasse ont très vite confirmé ces craintes, en indiquant notamment dès le début décembre une proportion de juvéniles très faible parmi les oiseaux bagués (sans précédent dans les annales du réseau !) corroborée par celle observée parmi les oiseaux prélevés (source CNB).

A la mi-janvier, il apparaissait même que l'âge-ratio global, serait le plus bas de la décennie, plafonnant à 51 %. Il se révélait inférieur de près de 9 points à la moyenne des 8 dernières saisons, pour la même période (60,3 %). De ce fait, les mesures de sauvegarde prises dans le département, comme d'ailleurs dans presque toute la France, étaient bel et bien justifiées.

Dans le même arrêté...

Outre la réduction du PMA bécasse à un oiseau par jour, l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2010 fixait l'échelonnement des dates de fermeture du sanglier par unité de gestion (elles ont été publiées dans notre précédent numéro) et la prolongation de la chasse du lapin jusqu'au 28 février sur les communes d'Alignan du Vent, Bassan, Marseillan, Pomerols et Vendres.

Les contraintes sur les appelants allégées

Les nouveaux arrêtés relatifs aux appelants pour la chasse au gibier d'eau portent sur l'identification, la traçabilité et des mesures sanitaires moins contraignantes.

Ces textes sont désormais sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture et non plus de l'Ecologie, s'agissant de dispositions liées à un risque sanitaire Influenza. D'aucuns auraient préféré une suppression totale des contraintes. Toutefois, dans le contexte d'une décision Européenne toujours en vigueur, qui considère l'utilisation d'appelants comme une dérogation à une interdiction générale, les modifications des exigences au niveau français ne peuvent demeurer que partielles.



Arrêté identification et traçabilité

Simplification du registre

- Le nom des oiseaux est désormais facultatif,
- Seul le nombre total d'appelants détenus est à mentionner, sans devoir inscrire un à un chaque appelant.
- L'inscription individuelle des appelants n'est demandée que pour les cas de mortalités ou maladies.
- Une partie est réservée à l'inscription d'oiseaux provenant d'autres détenteurs, ce qui permet de ne pas ajouter une nouvelle bague ouverte à ces oiseaux adultes déjà identifiés.
- Pas de paraphe du maire ou autre visa administratif. La forme du registre est laissée libre (papier ou informatique).

Baguage

- Il n'y a pas de modification de la numérotation des appelants. En effet, au cours des négociations, le Ministère de l'Agriculture a clairement signifié qu'il tenait à conserver une numérotation individuelle.
- Toutefois, la liste des organismes susceptibles de délivrer des bagues reste ouverte. Si pour le moment les organismes cités sont les deux associations initialement agréées, d'autres peuvent s'y adjoindre par simple modification de l'Annexe 111. Le Ministère a néanmoins rappelé que le nombre d'organismes devait rester relativement réduit, afin que les fichiers de correspondance bagues-déten-

teurs ne soient pas trop dispersés. Ainsi, si plusieurs fédérations souhaitent devenir distributeurs de bagues pour leurs chasseurs, il paraît souhaitable qu'un regroupement puisse se faire.

- Les bagues n'ont plus à être homologuées par le Ministère. Il suffit que le fournisseur puisse prouver que les exigences inscrites dans l'Arrêté sont respectées.

Déclaration des détenteurs aux Fédérations : cette déclaration ne doit plus être renouvelée chaque année. Seules des modifications du lieu de détention du nombre d'appelants détenus ou l'arrêt de la détention doivent être ultérieurement signalés à la fédération.

Arrêté sur les mesures sanitaires

De ces nouveaux textes il ressort :

- Le contrôle sanitaire par écouvillonnage n'est plus d'application tant que le niveau de risque Influenza aviaire reste négligeable ou faible.
- Il peut être réactivé par endroit si, en cas de foyer d'Influenza à H5N1 dans l'avifaune chez un pays voisin, les experts envisagent de maintenir la possibilité d'utiliser les appelants dans certaines régions de France.
- La déclaration des mortalités d'appelants (sans cause évidente) reste en vigueur. Mais

cette déclaration n'est pas à faire dès le premier cas de mortalité : la déclaration doit être au vétérinaire traitant et à la Fédération lorsque le détenteur constate au moins 5 appelants morts (sans cause évidente) sur une période de 7 jours. Même déclaration en cas de signes nerveux (incoordination, tremblements hors évidence de botulisme). Les frais consécutifs à cette déclaration (frais vétérinaires, frais d'envoi des prélèvements et frais d'analyses) sont pris en charge par l'Etat. Ceci doit être de nature à ne pas occulter des cas groupés de mortalités, qui sont considérés par les

experts comme des signes précoces de la présence du virus sur notre territoire.

- L'Arrêté rappelle par ailleurs la nécessité de respecter des mesures de biosécurité (annexe 1 de l'Instruction Ministérielle) et notamment de séparer en tout temps les appelants des autres volailles. Il est précisé que les sites de détentions doivent être strictement séparés, c'est-à-dire non contigus. S'ils sont contigus, il faut qu'une cloison verticale pleine, non ouverte et non grillagée sépare les deux catégories d'oiseaux. Il faut s'attendre à des contrôles sur ce point particulier.

Etats généraux de la chasse



« Entre nature et futur », tel était le thème choisi par la Fédération Nationale des Chasseurs pour ces états généraux de la chasse qui se sont tenus à Paris les 16 et 17 février dernier. Cela faisait vingt ans que la chasse française ne s'était pas réunie pour une conférence aussi ambitieuse, destinée à dresser nos objectifs et perspectives pour les quinze prochaines années...

Notre département était représenté par Jean-Pierre Gaillard Président, Max Allies et Francis Barthes Vice-Présidents et Frédérique Longobardi Directrice.

Des états généraux, oui, mais pourquoi faire ? Dès l'ouverture des débats, le nouveau président de la FNC, Bernard Baudin, fixait la feuille de route : « nous sommes réunis ici pour élaborer un programme prospectif, et non un cahier de doléances. Nous devons veiller à rester constructifs, avec une vraie force de proposition. Pour y parvenir, nous allons travailler en commun, par ateliers de réflexion, pour définir les défis que nous avons à relever

et inventer des solutions d'avenir innovantes. Il s'agit de déterminer ce que voulons que notre chasse devienne dans dix ou vingt ans. Cette journée doit déboucher sur un espoir, un cahier des charges pour notre futur. Demain, les élus de la république viendront prendre connaissance de nos travaux et ainsi, la démocratie participative pourra interroger la démocratie élective.»

La démarche initiale s'appuyait sur deux piliers ; les chasseurs et le réseau

fédéral. Côté chasseurs, du 20 novembre 2010 au 17 janvier 2011, un sondage en ligne sur internet, destiné à cibler leurs attentes, avait recueilli plus de 10 000 réponses. Dans les fédérations ensuite, durant l'automne dernier, des réunions de préparation régionales avaient abouti à formuler plus de 400 propositions pour garantir l'avenir de notre passion. Ces deux formes de consultations allaient servir de base aux



Plus de 400 responsables cynégétiques avaient fait le déplacement. Ici la délégation de l'Hérault

débats, qui eux mêmes devaient aboutir à un plan d'action sur le long terme.

Matinée philosophique

Le début de la conférence, qui s'est tenue le 16 février à la maison de la chimie, dans le septième arrondissement de Paris en présence de 400 participants, a permis d'entendre quelques allocutions extrêmement pertinentes, de nature scientifique, sociale voire philosophique, grâce à la venue d'intellectuels de haut vol.

Ainsi, Jean-Pierre Digard, anthropologue et directeur de recherches au CNRS, fit une analyse très éclairante du problème émergent concernant le droit des animaux : « le modèle de l'animal de compagnie, par sa position dominante, tend à contaminer l'animal sauvage. C'est normal ; quand les rapports techniques disparaissent, ils laissent place aux rapports affectifs. Ainsi, le chien d'utilité est devenu peu à peu chien de compagnie, comme le cheval, ayant perdu lui aussi son rôle utilitaire. C'est de la schizophrénie. Comme dans toute société, quand on a besoin de se convaincre qu'on est vertueux, c'est qu'on est empli de culpabilité, qu'on a besoin

de représentations compensatoires. Pourtant, l'homme n'a pas seulement détruit les animaux, il les a aussi protégés, développés, sélectionnés, produits. Contrairement à ce qu'en disent certains, l'homme ne doit rien aux animaux en tant qu'individus, il doit seulement aux générations futures de les sauvegarder en tant qu'espèces. L'animalisme conduit à un anti-humanisme. Mais je vous rassure, ses tenants sont encore ultra-mino-

ritaires... » Ce fut l'un des moments forts des débats d'ouverture.

Après midi pratique

L'après midi consista à réunir les représentants des chasseurs en quatre ateliers de réflexion :

- Chasse Durable : Espace et Espèces auquel a participé pour le département M. Barthes.
 - Chasse et Economie auquel ont participé pour le département M. Gaillard et Mme Longobardi.
 - Gouvernance et Organisation de la Chasse auquel a participé pour le département M. Allies.
 - Valeurs, Education, Réglementation.
- Les débats furent riches et même parfois houleux. Ils donnèrent lieu à une liste de perspectives d'avenir dont on peut citer quelques exemples, comme :

- maîtriser les coûts d'accès à la chasse par la mutualisation des moyens dans le réseau fédéral
 - orienter les efforts de recrutement vers les jeunes urbains
 - intensifier les recherches scientifiques en recrutant au besoin davantage d'ingénieurs dans notre réseau
 - ou encore encourager l'ouverture des territoires et la diversification des modes de chasse.
- Ces pistes de réflexion et ces propositions de solutions concrètes furent présentées le lendemain, soit le 16 février au matin, par chaque responsable d'atelier et en présence

David Douillet, parlementaire

« Je suis certes un nouveau chasseur mais habitué à la lutte, si je puis dire. Nos adversaires utilisent notre poids, notre inertie, notre immobilisme pour nous battre en brèche. Demain, si nous sommes proactifs, propositionnels, constructifs, c'est eux qui devront courir derrière nous. Quand on prend des positions défensives, on finit toujours sur la plus petite marche du podium. », a prévenu, dans une métaphore sportive, l'ex-judoka et désormais député (UMP)



David Douillet qui s'est vu confier par Nathalie Kosciusko-Morizet une mission de négociation de trois contrats de partenariats, entre la FNC et les trois établissements sous tutelle de son ministère : l'ONCFS, le Conservatoire du Littoral et l'ONF. L'objectif étant de clarifier les relations et les compétences de chacun dans le domaine de la chasse et de mettre en place des outils de valorisation des expériences positives, et de gestion des crises éventuelles.



Bruno Le Maire Ministre de l'Agriculture

des nombreuses personnalités politiques venues spécialement ce jour là pour en prendre connaissance.

Les politiques ? « Concernés » !

Si nous devons retenir les allocutions des élus les plus remarquées, il faudrait commencer par Gérard Larcher : « Ce qui se fait ici est remarquable. C'est avec ce type de démarche participative que nous pourrons avancer, et refonder la sainte alliance entre chasseurs, agriculteurs et forestiers. Il nous faut une vision partagée, pour résister à la tentation du repli. Car il n'y a pas une chasse de droite et une chasse de gauche. Il n'y a qu'une chasse authentique, gestionnaire,

**Gérard Larcher,
Président du Sénat**

« Non, nous ne sommes pas condamnés. Nous avons quelque chose de précieux et d'irremplaçable à transmettre aux générations à venir. Donc, nous faisons partie de cet avenir. Et aujourd'hui je vous dis qu'il y a de quoi être fier d'être chasseur. »



populaire. » Précisons en effet que, outre les politiques, les scientifiques et les intellectuels, des représentants du monde halieutique, agricole et forestier, avaient été conviés au débat.

Pour François Patriat, sénateur et ancien ministre, « les chasseurs ont été les premiers à parler de la gestion des espaces et des espèces dans ce pays ; ça, c'est un fait objectif. Aujourd'hui, les urbains veulent davantage de faune sauvage. Ils veulent aller au brame du cerf, mais croient que dans le même temps, l'on peut s'affranchir de toute régulation. Ne laissons pas ces idées fausses dominer le monde moderne. »

Bruno Lemaire, ministre de l'agriculture, n'a pas non plus mâché ses mots : « La campagne récemment lancée par France Nature Environnement contre l'agriculture est scandaleuse. Et je pèse mes mots. Je suis préoccupé par la façon dont on stigmatise certaines populations dans notre pays, à commencer par les chasseurs. Concernant les dégâts agricoles, jusqu'à présent, vous avez été les seuls à mettre la main à la poche, cela ne peut pas durer. La chasse doit maintenant être considérée comme un atout pour la biodiversité, et pour la ruralité ! »

**Bernard Baudin,
Président de la FNC :**

« Les chasseurs sont des gestionnaires du monde réel, pas d'un monde idéal ou rêvé. Nous voulons pour demain une nature avec l'homme, pas sans lui ou contre lui. Mais la chasse française est à un tournant de son histoire, elle doit sortir de la confrontation pour aller vers la co-fondation. »



Enfin, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, avait elle aussi fait le déplacement : « Je voudrais vous dire aujourd'hui comment je vois la situation de la chasse et comment je la conçois dans un avenir proche. Avec un objectif constant : celui de permettre à la chasse de jouer son rôle. Son rôle de régulation des espèces et de gestion écologique des territoires ; et son rôle d'activité économique.

Depuis 20 ans, la société française et sa vision de la biodiversité ont grandement évolué. Le concept même de « biodiversité » était en quelque sorte inconnu en 1990 :



François Patriat, ancien Ministre

on parlait alors de nature, d'espèces, de milieux.

Le monde de la chasse n'a pas échappé à cette évolution : il l'a au contraire accompagnée, et l'image des chasseurs en a été grandement modifiée. Notamment parce que l'on s'est souvenu que le chasseur compte, depuis toujours, parmi les principaux acteurs et défenseurs de la biodiversité ».

Pour illustrer son propos, la ministre a fait référence à la convention de RAMSAR sur les zones humides. « Alors qu'en France, ces milieux sont parmi les plus dégradés, le rôle des chasseurs en faveur de leur préservation s'est avéré primordial. Ils ont entretenu ces zones, notamment au travers des 130 réserves de chasse et les ont sauvées.

Sans eux, que seraient devenues les régions d'étangs, comme la Dombes ou la Brenne, et que seraient devenus les étangs de la Gironde ? Ils seraient sans doute asséchés. Et ce qui est sauvé, ce sont des paysages originaux, qui n'existent pas ailleurs et qui contiennent une faune et une flore d'une richesse exceptionnelle.

Ça, c'est un fait objectif. Les chasseurs ont accompagné l'évolution de la société, leur image s'en est trouvée améliorée et ça, je crois que c'est juste. D'ailleurs, je dois signer dès la semaine prochaine l'agrément de la FNC comme association de protection de la nature... » Une allocution positive, mais pas forcément convaincante, au vu des convictions notoires de la ministre (voir encadré).

A quand le passage à l'acte ?

Les travaux de ces états généraux auront donc été intenses, enrichissants et même constructifs, menant à quelques propositions d'action assez prometteuses.

Reste à voir, dans les prochains mois et les prochaines années, si ce cahier prospectif est effectivement suivi d'un programme d'actions concrètes.

Car s'il importe évidemment de réfléchir avant d'agir, le passage à l'acte devient tout de même urgent, à l'heure où les projections des sociologues indiquent que nos effectifs pourraient se voir réduits à 800 000 chasseurs, dans quinze ans, contre 1 300 000 aujourd'hui, et près de trois millions dans les années soixante dix.

Notre ministre de tutelle animée de bonnes intentions.

Dans son discours de clôture, Nathalie Kosciusko-Morizet s'est engagée à mettre en chantier deux propositions de loi visant à « améliorer la pratique de la chasse en renforçant la gestion des espèces de gibier » et à simplifier les textes existants. « Cette proposition de loi sera aussi l'occasion de rappeler le rôle des chasseurs dans la conservation de la biodiversité. »

Enfin, notre ministre de tutelle a annoncé qu'elle signerait, dans les jours qui viennent, un arrêté accordant à la Fédération nationale des chasseurs (FNC) l'agrément comme association de protection de l'environnement : « l'implication des chasseurs dans la préservation de la biodiversité est une réalité. Elle est inhérente à l'art même de la chasse, qui n'aurait tout simplement aucun sens si cette biodiversité était menacée », a-t-elle conclu.



Elevage de la Gardiole Fabrègues
Faisans - Perdrix Rouges
06 66 15 19 99

Centre Canin du Valat de Perret Hervé Demètre
chiens d'arrêt, retrievers, broussailleurs

DRESSAGE
ELEVAGE Epagneul Breton - Setter Anglais
Vente de chiots et d'adultes déboués ou déboués

PENSION
Ouverte toute l'année
Boxes de 10 M2 chauffés

3 fois vainqueur de la Coupe de France
2 fois Vainqueur de la Coupe d'Europe
108 championnats de Travail

Chemin des Paines - 30580 Iussan
09 62 18 22 61 - 06 85 22 78 39
www.dressage-demetre.com

PROPLAN

Le trophée régional

« Chasse durable - Sud de France »

Doté de 10 000 euros de prix, ce concours parrainé par la Région Languedoc-Roussillon visera à récompenser les associations de chasse qui s'engageront dans une processus de chasse durable.

Ce concours est ouvert aux sociétés communales de chasse ou à tout autre groupement cynégétique adhérent à une des fédérations de chasseurs du Languedoc-Roussillon. L'idée est de créer une émulation régionale entre sociétés de chasse, afin d'encourager les gestionnaires de territoires à intensifier encore leurs actions de terrain en faveur d'une chasse durable, de la faune sauvage et de ses habitats.

Parmi les critères d'évaluation, seront appréciés les efforts de formation des chasseurs, la sécurité des chasseurs et des non chasseurs, le partage organisé du gibier auprès des chasseurs mais également des non chasseurs, l'accueil des nouveaux chasseurs, la diversification des modes de chasse, le recrutement de nouveaux chasseurs, le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique avec les acteurs agricoles et forestiers, l'aménagement des territoires de chasse. La durabilité des prélèvements et les actions de réhabilitation et d'entretien des milieux naturels en faveur de la faune sauvage seront un point essentiel du dossier. In fine, la mise en place d'échanges avec les non chasseurs et d'actions d'information, de



Les aménagements cynégétiques seront encouragés

sensibilisation et de partage avec les autres usagers de la nature seront également appréciés...

Déroulement du concours et dotation

Le règlement du concours et le formulaire d'inscription seront mis en ligne sur le site Internet de votre Fédération Départementale (www.fdc34.com) et sur celui de la Fédération Régionale des Chasseurs ([\[croussillon.fr\]\(http://croussillon.fr\)\) à partir du 1er avril 2011. Les sociétés de chasse désirant participer à ce nouveau concours devront remplir et renvoyer ce formulaire avant le 15 mai 2011. La sélection des meilleurs dossiers se fera avant le 15 juillet ; la désignation des lauréats avant le 15 août, la remise des prix avant l'ouverture générale de la chasse. La dotation annuelle de ce concours récompensera 5 lauréats, un par département de la région Languedoc-Roussillon.](http://www.chasseurdulanguedo-</p>
</div>
<div data-bbox=)

COLVERT de HAUT VOL
Canard démarré
Adaptation garantie
Très volant
Identique aux sauvages
06 22 59 12 47
e-mail : wildeuropa@orange.fr

Steven Blanchetto
Dressage chiens d'arrêts
- Field trial
- Chasse pratique
- Peur du coup de fusil
34690 FABREGUES
06.73.15.09.09
<http://dumasdescampanelles.chiens-de-france.com>

Domaine national de Chambord

GAME FAIR

en
LOIR-ET-CHER
17/18/19
JUIN 2011



LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

400 stands,
pres de 60 000 visiteurs !



Toutes les
nouvelles
armes,
vêtements et
accessoires.



La Corse,
région à l'honneur



De nombreuses animations
vous attendent



Magasins Carrefour, FNAC, Geant, Magasins U,
Bon Marché, Auchan, Cora, Cultura,
E. Leclerc, Virgin Megastore, Le Progrès.

Réservation 0 825 830 825 - 0 892 390 100 (hors heures)
www.carrefourspectacles.com
www.fnac.com - ticketnet.fr

GRATUIT !
Pour les moins de 10 ans

DINER SPECTACLE
Samedi
18 JUIN
Face au Château
Réservations
01.41 40 31 55

www.gamefair.fr



Débroussaillage : la réglementation

Pourquoi, où et comment débroussailler, tout sur la réglementation !

Le débroussaillage protège la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

Le débroussaillage vous protège, ainsi que votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui favorise une baisse de la puissance du feu et permet ainsi une sécurité accrue.

Le débroussaillage :

- ralentit la progression du feu en le transformant en un simple feu courant ;
- diminue sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz ;
- évite que les flammes n'atteignent des parties inflammables de votre habitation.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage est une obligation de l'article L-321-5.3 du code forestier qui le définit comme l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupe.

Comment débroussailler ?

Sur le terrain, il s'agit donc d'éliminer les végétaux susceptibles de propager l'incendie et de réduire la masse combustible vecteur du feu :

- En coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres, on limite la propagation de l'incendie ;
- En éclaircissant la strate arborée et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage, on limite la propagation de l'incendie par les cimes des arbres ;
- En élaguant les arbres et arbrisseaux conservés au minimum jusqu'à deux mètres, on évite la propagation de l'incendie le long des troncs dans les cimes des arbres ;
- En éliminant les rémanents de coupes (par évacuation ou incinération en



respectant l'arrêté préfectoral du 25 avril 2002 sur l'emploi du feu), on diminue l'intensité de l'incendie.

Où débroussailler ?

L'obligation de débroussailler ne s'applique pas à tout le département. Elle concerne uniquement les propriétés situées dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements, ou éloignées de moins de 200 mètres des lisières de ces types de végétation exposée aux incendies de forêt. Le document d'urbanisme en vigueur dans la commune conditionne la surface à débroussailler.

Cas général

Le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété :

- 1- aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 mètres ;
- 2- de part et d'autre des voies privées y donnant accès sur une profondeur de 10 mètres.

Les travaux sont alors à la charge du propriétaire des constructions, chan-

tiers, travaux et installations de toute nature.

Cas particuliers

Le débroussaillage doit être réalisé sur la totalité de votre propriété, que celle-ci soit bâtie ou non, si celle-ci :

- 1- est située en zone urbaine délimitée par le document d'urbanisme en vigueur (zone U) ;
 - 2 - fait partie d'une ZAC, d'un lotissement ou d'une AFU ;
 - 3 - est un terrain de camping ou sert d'aire de stationnement de caravanes.
- Les travaux sont alors à la charge du propriétaire du terrain en cause.

Cas très particuliers

Attention, les réglementations sont cumulables : le propriétaire d'un terrain bâti en zone U du PLU doit débroussailler la totalité de la surface ainsi que jusqu'à une distance de 50 mètres de son habitation ou de ses dépendances, même si les travaux s'étendent sur le ou les fonds voisins.

Renseignements complémentaires
04.67.34.28.63 - DDTM unité forêt nature

Sur Internet vous trouverez :

- toutes les réglementations nationales ainsi que tous les textes de loi sur : Legifrance (aller dans le code forestier)
- des informations sur le débroussaillage sur le site : <http://www.debroussaillage.com>

Entretien du milieu naturel :

les pouvoirs publics et les chasseurs s'impliquent

Des opérations de débroussaillage d'envergure sont organisées chaque année par les collectivités territoriales afin de limiter les risques d'incendies. Plus modestement les chasseurs s'investissent également.



La superficie sensible au feu dans nos départements méditerranéens est estimée à 4,3 millions d'hectares, généralement hautement combustible car peu entretenue. Compte tenu du coût du débroussaillage (compris entre 2000€ et 5000€ l'hectare) et de la nécessité de répéter cette opération chaque 2 ans, il n'apparaît pas possible de conduire une politique de débroussaillage généralisé, qui présenterait de plus un risque écologique. Et ce n'est pas actuellement les revenus financiers tirés de la vente des produits forestiers qui suffisent pour financer l'entretien des forêts. De plus en plus, le sous-bois, les terres en friches et les anciens parcours des troupeaux sont envahis par la végétation.

Le débroussaillage sélectif

Il apparaît donc nécessaire de compenser l'absence d'entretien des massifs en aménageant des coupures permettant de compartimenter le couvert végétal et en les affectant si possible à des activités agricoles ou pastorales dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble. Car il est clair que sans buissons, herbes sèches ou branches basses pour se nourrir, le feu a toutes les chances de s'éteindre de lui-même. Les pouvoirs publics conduisent depuis

plusieurs années une politique de débroussaillage à grande échelle, mis en œuvre par les collectivités territoriales. Ce débroussaillage est pratiqué de manière sélective :

- à proximité des habitations et des campings,
- le long des voies de défense de la

- forêt contre les incendies (DFCI),
- le long des voies ferrées, des routes et des autoroutes,
- autour des décharges,
- sous les lignes à haute tension,
- dans les zones propices au passage du feu compte tenu de la configuration du terrain et de l'aérodynamie locale.

Les chasseurs concernés

De leur côté, pour favoriser le développement du petit gibier, les sociétés de chasse organisent chaque année, avec le soutien de la fédération, des opérations de débroussaillage et des aménagements de haies.

Car c'est bien connu, pour maintenir ou réimplanter du lapin, du lièvre ou du perdreau, il est d'une part indispensable d'ouvrir le milieu lorsqu'il s'est trop refermé, notamment en garrigue ; et d'autre part d'aménager des haies en plaine.

A ce sujet, la concertation entre chasseurs et pouvoirs publics est primordiale afin d'éviter qu'au printemps des zones de reproduction soient débroussaillées.



La fièvre aphteuse sur les sangliers en Bulgarie

Les précautions à prendre par les chasseurs voyageant dans ce pays

La veille sanitaire internationale fait état depuis début janvier de la découverte de sangliers atteints de fièvre aphteuse en Bulgarie. Il s'agit d'une maladie virale non dangereuse pour l'homme, mais hautement contagieuse pour les ongulés, qu'ils soient domestiques ou sauvages. Ce virus peut se propager avec une extrême rapidité entre les animaux ongulés de différentes espèces et devenir une catastrophe économique pour les élevages. Tout ce qui provient d'animaux atteints ou qui a été en contact avec ces animaux ou leur environnement, devient contagieux.

Il est important que tout chasseur qui a le projet d'aller chasser en Bulgarie soit bien averti des mesures de précaution à respecter absolument, pour éviter de ramener la fièvre aphteuse en France.

Localisation du foyer

Le 29 décembre 2010, des chasseurs signalent la présence de lésions podales sur un sanglier qu'ils ont chassé. Le 4 janvier 2011, l'analyse de laboratoire confirme que l'animal est positif à la fièvre aphteuse. Le foyer ainsi identifié se trouve à 2 km de la frontière avec la Turquie, dans le village de Kosti, Province de Burgas.

Cette découverte a déclenché la recherche du virus aphteux sur les animaux d'élevage alentours. Le 9 janvier 2011, 12 chèvres, 16 moutons et 8 porcs du village de Kosti étaient également retrouvés positifs.

La Bulgarie est actuellement en train de procéder aux abattages sanitaires dans les élevages de la zone contaminée. La proximité de la frontière turque, que les sangliers peuvent traverser sans difficulté, est considérée par les autorités bulgares comme un élément d'explication pour ce foyer.



Tout ce qui a été en contact avec des animaux atteints devient contagieux.

Mesures de précaution

Il semble que les autorités aient interdit la chasse dans les régions de Burgas, Varna, Shumen, Sliven, Yambol, Haskovo et Kardjali. La date de fermeture générale de la chasse au sanglier est le 10 janvier pour tout le pays. Quoiqu'il en soit, il reste éventuellement possible de chasser d'autres espèces dans des Provinces voisines et il existe peut-être des territoires de chasse au sanglier non touchés par la fermeture générale. Aussi, il est hautement recommandé aux chasseurs partant dans ce pays d'adopter des mesures de précaution drastiques, afin d'éviter la diffusion éventuelle du virus aphteux à leur retour en France.

Il faut garder en tête que tout animal sensible à la fièvre aphteuse (ongulés), ses produits (viande, mais aussi trophée), le matériel qui aura été en contact avec ces animaux ou ses produits (bottes, vêtements, instruments de dépeçage, matériel de chargement du gibier, véhicule, ...) peuvent être contaminés. Il faut donc respecter les mesures sanitaires suivantes :

- Ne pas rentrer en France de viande d'ongulé en provenance de Bulgarie.
- Ne pas rentrer en France de « sous-produits » d'ongulés en provenance de Bulgarie (peau, trophée, patte, défenses

ou grès, ...), sauf à s'adresser aux autorités sanitaires Bulgares pour suivre leurs consignes.

- Penser à nettoyer et à désinfecter tout matériel susceptible d'avoir été en contact avec la faune sauvage.

- Nettoyer et désinfecter les bottes et les vêtements de chasse (ou d'autre activité de nature ou de contact avec la faune sauvage).

- Si le véhicule a été introduit en Bulgarie, veiller à ce que la carrosserie, les roues et le dessous du véhicule soient lavés avec un produit détergent et l'intérieur soigneusement nettoyé avant de quitter le pays.

- Il est conseillé de ne pas emporter son chien de chasse en Bulgarie : celui-ci risque d'être interdit de circulation dans les zones de protection sanitaire (ou bien s'adresser aux autorités bulgares préalablement).

Bien qu'aucune notification n'ait été faite par la Turquie en matière de fièvre aphteuse depuis longtemps (cette maladie est à déclaration obligatoire au niveau international) et compte tenu de la proximité immédiate de la frontière turque par rapport au foyer bulgare, ces précautions sont aussi à respecter pour des voyages dans la zone correspondante de Turquie : les virus n'ont pas de frontière !

L'invasion du grand cormoran

Les populations européennes de cette espèce opportuniste sont en accroissement constant depuis le milieu des années 1980. Des quotas de régulation sont accordés chaque année par arrêté ministériel.

Protégé depuis 1972 en France, le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) est inscrit à l'annexe I de la directive « Oiseaux », ce qui lui confère une protection complète en Europe depuis 1979. Mais vingt ans plus tard, suite à de nombreuses plaintes liées à sa prolifération excessive, le Ministère de l'Environnement a été obligé de lâcher du lest en accordant le tir de quotas d'oiseaux.

Démographie galopante

Préalablement, il faut compter pour justifier ces quotas. Les comptages se font au dortoir, les cormorans se posant en hiver sur des arbres dépourvus de feuilles en bordure de pièces d'eau. Chaque année, les décomptes sont supérieurs à ceux de l'année précédente. Exemple : hiver 2008/2009 : 86574 répartis en 914 dortoirs. Pour l'Hérault, 3455 cormorans sur 11 dortoirs.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Selon les sources, les chiffres divergent. L'UICN (Union Internationale pour le Conservation de la Nature) estime qu'il y aurait entre 1 et 1,6 millions d'individus dans le monde. Une chose est certaine, de nos jours, il y a plus de cormorans qu'il n'y en a jamais eu au cours du siècle dernier ; et la surconsommation de poisson par ces oiseaux est devenue un vrai problème. Une perte économique évidente pour les pisciculteurs et pour les pêcheurs. Du côté de la Commission européenne, on en est encore à demander des preuves scientifiques établissant que ces oiseaux causent des dommages.

Pour la saison 2010-2011, les quotas de régulation du grand cormoran ont été fixés par arrêté ministériel du 26 novembre 2010, publié au Journal Officiel du 12 décembre 2010 : 360 pour le département de l'Hérault. Un nombre qui paraît vraiment modeste compte tenu de l'explosion démographique enregistrée sur cette espèce depuis plusieurs décennies.



Imposant oiseau noir aux reflets métallisés, le grand cormoran n'est pas un oiseau de haute mer. Il vit à proximité des terres, rivages marins, berges d'eaux douces et capture du poisson en plongeant.

Les chasseurs à la rescousse

Dans le cadre de leurs missions de service public, les fédérations de chasseurs mettent en application chaque année le plan de régulation du grand cormoran, mais pas seulement.

Avec l'ONCFS, les fédérations de chasseurs sont engagées, depuis déjà quelques années, dans la lutte des espèces qui fragilisent notre patrimoine français. Un plan d'éradication contre l'Erimature rousse est mis en œuvre depuis 1996. La Bernache du Canada et l'Ouette d'Égypte ont été inscrites sur la liste des espèces qu'il est interdit d'introduire dans le milieu naturel (Arrêté Ministériel du 30 juillet 2010). A l'heure actuelle, le plan le plus développé est celui de l'Ibis sacré.

La régulation ponctuelle de ces deux dernières espèces, effective depuis 3 à 4 ans pour la première, devrait faire place en 2011 à des mesures globales d'éradication. Les suivis des Anatidés exotiques effectués par le réseau national « Oiseaux d'eau & Zones humides »

ONCFS/FNC/FDC contribuent fortement à fournir les éléments nécessaires à la prise de décision par la mise à jour de cartes de distribution, des effectifs, des tendances, des suivis des dégâts...).

Le Cygne tuberculé est la prochaine espèce avec un suivi des entités totalisant plus de 100 individus.



Cygne tuberculé

L'association des Propriétaires et des Chasseurs de Frontignan-La Peyrade



Le vignoble local produit le célèbre « Muscat de Frontignan ». A l'arrière plan, les premiers contreforts du massif de la Gardiole

Cette société de chasse, qui accueillera le congrès fédéral le 16 avril prochain, gère un territoire très diversifié de 2 500 hectares, côté chasse à terre, et se double d'une Association de Chasse Maritime. Du massif de la Gardiole aux étangs des salins, ici, se concentrent tous les bonheurs d'être chasseur.

C'est à la salle de l'Aire, au cœur de la ville de Frontignan, que se déroulera l'assemblée générale 2011 de la fédération. Nous sommes ici à sept kilomètres de Sète et à vingt cinq à l'ouest de Montpellier. L'occasion de vous présenter une société de chasse d'importance, forte de près de trois cents chasseurs et d'un territoire extrêmement diversifié, qui se démène pour conserver du gibier sur son tènement.

La perdrix en plan de chasse

La société de chasse de Frontignan se compose de 230 hectares de salins, 850 hectares de plaine viticole, très peu frappée d'arrachage grâce à l'AOC « Muscat de Frontignan » et 2000 hectares de garrigues sur le massif de la Gardiole, sans oublier une forêt domaniale d'environ 200 hectares. Intégré au GIC du massif de la

Gardiole, qui se voue essentiellement à la gestion de la perdrix rouge, présidé jusqu'à l'année dernière par l'administrateur fédéral Aimé Alcouffa, le tènement de Frontignan-La Peyrade devrait être un véritable paradis pour le perdreau. Las, les densités ne sont pas ce qu'elles devraient être, en raison de la pression de chasse importante qui



Le président Jean-Marc Ollier

s'exerce sur l'espèce, d'après le nouveau président de l'association Jean-Marc Ollier.

Pour favoriser la pérennité de la souche locale de perdrix, les chasseurs de Frontignan sont donc récemment passés au plan de chasse, avec bagues autocollantes de marquage. Bien encadrés, les prélèvements sont gérés de la sorte : trois perdreaux maximum le jour de l'ouverture, et ensuite deux perdreaux par jour et par chasseur maximum, sachant que l'espèce est chassable seulement les samedi et dimanche du début octobre jusqu'à la fin novembre. « Cette année, on entend chanter des couples par ci par là. Donc on pense que ces limitations ont porté leurs fruits », espère le président Ollier.

Aménagements gracieux

Mais la seule gestion des prélèvements ne peut pas tout. Ainsi, grâce à un pro-

préitaire chasseur, monsieur Rogeas pour ne pas le nommer, le territoire de Frontignan bénéficie cette année d'un hectare et demi de culture à gibier, au milieu de la plaine, semé en blé orge et avoine. Rendons hommage à ce viticulteur qui a proposé de sa propre initiative de réaliser gratuitement cette culture.

Richesse humaine

Au chapitre des richesses humaines, citons également messieurs Ribes et Roubio, deux propriétaires viticulteurs, qui mettent gracieusement leur matériel et leur force de travail bénévole à disposition de la société pour labourer et semer les terres. Des petits champs cultivés à destination de la faune, il y en a quatre aujourd'hui, disséminés sur le massif de la Gardiole, grâce notamment à l'acharnement et au travail de Pierre Ribes, dit « Petit Pierre », qui n'hésite pas à braver les éléments pour réaliser les aménagements. « C'est un pur. Un agriculteur à l'ancienne, constate le président Ollier. C'est grâce à des gens comme lui que la chasse peut perdurer ici ! »

Ce sont ces bénévoles, encore, qui ont enrichi le territoire de la Gardiole, très aride en été, d'une quarantaine d'agrairnoirs en béton. Leur implantation a demandé « un très gros travail », selon le mot du président d'honneur de la société, Aimé Alcouffa.

La richesse humaine, comme toujours, c'est le maître mot dans les sociétés de chasse qui tournent bien. Ainsi, deux gardes particuliers s'emploient notamment à faire respecter les quotas de prélèvement et les abords des maisons, et quatre piégeurs actifs à réguler les prédateurs, notamment les pies, qui pullulent sur le territoire.



Au printemps, ces terres labourées et enssemées par les chasseurs assureront le gîte et le couvert pour le petit gibier sédentaire.



Les membres du bureau : Bernard Trousselier, qui prête son terrain pour stocker le matériel de la société de chasse, Aimé Alcouffa, administrateur fédéral depuis sept ans, a été président de la société de Frontignan quinze ans durant, Pierre Ribes, (sur le tracteur) dit « Petit Pierre », chasseur, viticulteur, réalise les labours et semences bénévolement avec son propre matériel agricole, Laurent Buil, trésorier adjoint de l'association.

Un accord avec le Conservatoire

Outre la perdrix rouge, le lapin, et le lièvre qui peuplent plaines et garrigues, outre aussi l'association de chasse maritime, les chasseurs de Frontignan bénéficient d'environ 230 hectares d'anciens salins. Des salins qui ont bien failli être mis entièrement en réserve par le Conservatoire du Littoral qui en est propriétaire. Si la chasse y est encore possible, c'est grâce à la convention-cadre pluriannuelle négociée avec le Conservatoire, à l'initiative de la Fédération des chasseurs de l'Hérault et que nous avons relaté dans nos colonnes en 2009.

Grâce notamment à l'appui du Maire, et Conseiller Général Pierre Bouldoire, la société de chasse de Frontignan a pu signer cette convention l'an dernier et conserver le droit de chasse sur le site. Une convention multipartite, impliquant à la fois la société de chasse, la fédération des chasseurs, la commune de Frontignan, l'Agglo et le Conseil Général de l'Hérault.

Car l'autre force de l'association de Frontignan, ce sont les excellentes

relations entretenues avec les élus locaux, et notamment ceux de la mairie. Grâce à ce relationnel, les chasseurs bénéficient à Frontignan d'un local pour la société et ses gardes-chasse, qu'elle partage avec les éducateurs de rues de la commune. De même, lors de l'assemblée générale, sachez que la salle de l'Aire sera gratuitement mise à la disposition de la fédération pour y tenir son Assemblée Générale, ainsi que tout le matériel nécessaire à l'organisation de l'évènement. Et l'apéritif sera offert par la commune. Probablement un bon muscat de Frontignan ? Alors, rendez vous le 16 avril !



L'Association de Chasse Maritime de l'Etang d'Ingril

Elle est présidée depuis 11 ans par le frontignanais Lionel Minguez, très connu pour son engagement sur les dates de chasse du gibier d'eau et le partage du Domaine Public Maritime avec les autres usagers.

Tous ceux qui connaissent Lionel Minguez reconnaissent ses compétences de sauvaginer expert. Chez ce frontignanais, les mots traduisent une grande pratique de la chasse au gibier d'eau, capable d'imiter le chant de n'importe quel canard sauvage pour l'inciter à tomber dans ses appels. "Je n'ai jamais pris de vacances d'été", mes vacances, c'est la chasse" confesse-t-il. Mais son engagement cynégétique ne s'arrête pas là. La suite est beaucoup plus revendicative : "Ils veulent nous supprimer le mois d'août, c'est pas du boulot, on va se battre !" rétorqua-t-il un jour à un journaliste qui l'interviewait lors d'une manif devant la préfecture à Montpellier. C'était en 1999.

Depuis, les dates ont été passablement grignotées, en dépit des promesses des uns et des autres (entendez les politiques) "qui nous ont fait croire qu'ils aimaient les chasseurs".

Mais Lionel n'a pas désarmé pour autant. Il est même monté plusieurs fois à Paris pour grossir le rang des chasseurs mécontents. Sans grands résultats ! Et de brandir une nouvelle fois, à moins d'un an d'une élection capitale pour notre pays, l'arme du bulletin de vote.

Aujourd'hui, le président de l'ACM de Frontignan est quelque peu désabusé : " C'est pas possible, le gouvernement n'écoute que les écolos. Et en plus les tribunaux leur donnent raison neuf fois sur dix !"

Un gestionnaire averti

Au delà de cet engagement militant, Lionel Minguez se révèle en gestionnaire averti de l'ACM de l'Etang d'Ingril qu'il préside depuis 11 ans ; un plan d'eau saumâtre d'une superficie de 800 hectares situé au sud de Frontignan sur lequel sont répertoriés 50 postes de chasse de nuit. Pratiquement un poste par chasseur puisque l'ACM compte environ 50 membres.

"L'espèce la plus présente, c'est la foulque



macroule. Malheureusement, le taux de salinité des eaux étant en augmentation constante, la gratte et le potamo dont se nourrissent les rallidés deviennent de plus en plus rares".

Ici, les chasseurs n'ont pas l'exclusivité des lieux. Le président de l'ACM est très attaché au partage de l'espace : avec les pêcheurs, mais également avec les promeneurs et les véliplanchistes. "Nous pratiquons la nuit et eux pratiquent le jour, il n'y a donc aucun problème" conclut de manière consensuelle le président de l'ACM.

Le bureau de l'ACM

Président : Lionel MINGUEZ

Secrétaire : Raphaël RUIZ

Secrétaire adjoint : Gilles DELPRATO

Trésorier : Serge MAGOUS

Membres : Olivier MICHON,
Teddy MAURAN

Garde : Yannick ESCAICH



Lionel Minguez (à droite sur le cliché) au balcon de l'Assemblée nationale lors du vote de la loi chasse.

Chasse
Pêche
Nature



Saint Gély du Fesc

Saint-Gély-du-Fesc

Hérault



Saint-Gély-du-Fesc

La vie côté bien-être !

24^{ème} salon

Chasse Pêche Nature

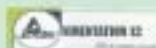
4 & 5 juin 2011

Entrée libre



Midi Libre

FF Randonnée
Comité Départemental Hérault



www.saintgelydufesc.com

Les reprises de lapins s'intensifient

Depuis 2007, les populations de lapins sont en nette augmentation dans le Biterrois et autour de Pézenas. Plus récemment, deux nouveaux noyaux autour de Mèze et Cournonterral semblent se développer. Alors certes, le lapin est une espèce désirée dans notre département mais, face aux dégâts agricoles, il fallait agir de toute urgence.

Autour de Béziers et de Pézenas, depuis environ quatre ans, ce sont pas moins de 24 communes qui sont touchées par des dommages agricoles dus aux surpopulations de lapins. Les dégâts de petit gibier n'étant pas indemnisés par les chasseurs, les agriculteurs et leurs représentants tolèrent mal cet état de fait et font peser une lourde pression sur la fédération des chasseurs et les sociétés de chasse locales.

Pullulation et pression agricole

Ces derniers temps, les choses ont d'ailleurs commencé à s'envenimer, nombre de sociétés de chasse se retrouvant attaquées au tribunal par les exploitants, dont les instances dirigeantes voudraient obtenir le classement nuisible du lapin à l'échelon départemental. Pour la fédération, c'est le budget « prévention », composé d'achats de clôtures et de répulsif, qui ne cesse de grimper en flèche année après année. La situation n'étant plus tenable, il fallait trouver de toute urgence une solution d'apaisement, qui fasse à la fois baisser les densités de lapins là où elles posent problème et permettent de rétablir un dialogue sain avec le monde agricole.

Objectif numéro un de la fédération des chasseurs : éviter le classement nuisible du lapin dans l'Hérault. D'abord, cela signifierait un aveu d'échec et ensuite, cela reviendrait à perdre complètement la main sur la gestion de l'espèce, en s'exposant aux destructions administratives, tirs de nuit et autres interventions sur les garennes au bulldozer comme cela s'est vu il y a quelques années dans les Pyrénées-Orientales. Dans l'Hérault, le lapin est considéré comme le gibier de base de la chasse. Contrôler son expansion, oui. Accepter sa destruction massive, la fédération ne l'envisage pas.

Pour éviter le classement nuisible

Des mesures d'urgence ont alors été mises en place, comme la prolongation



de la chasse jusqu'au 28 février dans les communes à problème, l'autorisation du furetage en période de chasse, ou encore l'intensification du dialogue avec les instances agricoles. Et, surtout, les autorisations de reprises sont passées d'une validité d'un mois à six mois, ce qui allège grandement les démarches administratives pour les sociétés de chasse qui ont besoin d'y recourir.

C'est en effet un vaste programme de reprises et de délocalisations des populations qui a été choisi comme solution durable par la fédération. Pour une efficacité maximale des opérations, une campagne de débroussaillage des garennes, terriers, et même des abords de voie ferrées en partenariat avec la SNCF, a été organisée et pilotée par la fédé. Ces aménagements se vouent à faciliter à la fois les prélèvements par la chasse durant la saison et les reprises d'animaux qui s'en suivent du mois de mars au mois de juillet.



Les communes en surpopulation procèdent à des reprises



Le répulsif, une solution temporairement efficace pour protéger les cultures

L'organisation des reprises

Les reprises d'animaux, c'est la solution « gagnant-gagnant » dans le contexte actuel, marqué par une surpopulation des lapins localisée sur quelques communes, tandis que dans le reste du département, les densités sont souvent faibles. Mais attention, les choses ne se font pas n'importe comment. D'abord, sur les 45 communes qui constituent le noyau de pullulation et sa périphérie, toutes les opérations de lâchers sont strictement interdites. Pour éviter les éventuelles dérives commerciales et le trafic d'animaux vivants, c'est la fédération qui se charge de mettre en relation les sociétés qui organisent des reprises et celles qui souhaitent repeupler leur territoire.

Mais comment ça marche ?

Primo, les sociétés de chasse qui pratiquent les reprises peuvent soit le faire elles-mêmes, soit se faire aider par l'association des piégeurs agréés de l'Hérault, qui dispose de tout le matériel et du savoir faire nécessaire pour organiser ces opérations. Au passage, saluons ces bénévoles qui abattent un énorme travail au service des sociétés concernées et au bénéfice de la chasse dans notre département.

Secundo, les sociétés de chasse désireuses de repeupler leur territoire avec ces animaux, cédés gratuitement ou en échange de la participation aux reprises, doivent en faire la demande, par écrit, auprès du service technique fédéral. La



La protection individuelle des ceps de vigne, une solution plus durable

fédération centralise les demandes, et fait le lien avec l'offre en privilégiant pour le repeuplement les sociétés de chasse qui ont fait leurs preuves en matière de gestion et d'aménagement.

Le programme s'intensifie

Cette année, ce sont les sociétés de chasse sinistrées par les incendies de l'été dernier qui ont été servies prioritairement en lapins de reprises. Mais depuis quatre ans, des territoires situés dans tout le département ont pu bénéficier de ces animaux, depuis le Pic Saint Loup jusqu'au Larzac en passant par les hauts cantons. Pour Cyril Moreau, technicien fédéral en charge du dossier, « même si nous n'avons pas encore assez de recul pour évaluer le succès des opérations de réintroduction, il est certain que les repeuplements en animaux sauvages sont meilleurs que ceux réalisés avec des animaux d'élevage ou de clapiers. »

Mais cette année, les opérations ont pris une autre dimension et sans doute

permettront-elles bientôt d'évaluer l'efficacité des repeuplements faits avec les lapins de la zone de pullulation. Ainsi, en 2010, 125 arrêtés communaux avaient été pris pour organiser des reprises. Cette année, les scores vont exploser et le programme de délocalisation devrait s'intensifier fortement. Des milliers de lapins seront sortis des plaines du Biterrois et du Piscénois pour rejoindre les garrigues du département où les enjeux agricoles sont moins forts. Sachez donc que votre fédération fait le maximum pour éviter les opérations de destructions dans la zone à problème, éviter le classement nuisible du lapin dans le département et aider les sociétés de chasse sinistrées en lapin à repeupler leur territoire. Et surtout, grâce à cet engagement fort des services fédéraux, il semblerait que la colère retombe un peu, du côté des agriculteurs. Une bonne nouvelle pour l'avenir du lapin dans l'Hérault.

Retournez-nous les CPU !

L'un des enjeux majeurs actuellement, pour la fédération, c'est de démontrer que les chasseurs mettent une pression de chasse suffisante sur le lapin. Or, pour le démontrer, il faut connaître les prélèvements qui se réalisent et hélas, les carnets de prélèvements sont encore insuffisamment retournés. Chasseurs de l'Hérault, soyez conscients du problème qui se pose ! Retournez vos CPU, qui permettent à la fois d'évaluer l'importance des populations chassées et l'ampleur des prélèvements effectués dans la zone à problème.



Jurisprudence

Insecticide très nocif pour les abeilles, le Sevin L85 ne doit être utilisé qu'hors période de floraison. Un arboriculteur de la Manche qui n'avait pas respecté ces consignes a été condamné pour avoir entraîné la mort des abeilles de quelques 150 ruches. Selon les services de la protection des végétaux, l'arboriculteur en question aurait même surdosé le produit. Les services vétérinaires ont établi clairement le lien entre la surmortalité des abeilles et le traitement du verger, seule zone de butinage du rucher.



Le jugement, rendu le 12 janvier dernier, a condamné l'arboriculteur à 1000 euro d'amende plus 1000 euros de dommages intérêts au bénéfice d'une association départementale de protection de la nature, et 8000 euros de dommages et frais pour l'apiculteur victime de l'intoxication massive de ses abeilles.

Rapport complaisant

Il avait pour but d'éclairer les parlementaires sur un « domaine complexe où interfèrent les réalités de la chimie biologique et la perception par le public des conséquences de l'usage des produits phytopharmaceutiques en agriculture ». La conclusion de ce document de quelque 200 pages nous apprend finalement que « les effets aigus des pesticides

sur la santé humaine sont aisément identifiés alors que les effets à long terme sont plus difficiles à étudier » et que « pour calculer un risque il faut évaluer l'exposition. Cette évaluation de l'exposition est quasi inexistante en France. »

En fait, tout est fait dans ce rapport pour justifier l'emploi des pesticides afin de revenir sur l'objectif du Grenelle qui vise de réduire de 50% leur utilisation à l'horizon 2018.

Nouvelle loi sur les armes

Une proposition de Loi sur les armes a été votée il y a quelques semaines en première lecture à l'Assemblée nationale. Elle a fait l'objet de plusieurs corrections significatives avec notamment la suppression de l'article concernant la carte grise des armes.

Toutefois, une mauvaise rédaction de l'article 1 concernant le futur classement des armes de 1ère et 4ème catégorie nécessite une « correction de tir ».

Une nouvelle rédaction de cet article est en cours. La référence au calibre comme critère de classement devrait disparaître complètement du texte de loi définitif comme l'a demandé la FNC et le Comité Guillaume Tell qui restent très vigilants dans l'attente de la proposition de texte.



Bravo Tritan !

« Je voudrais faire un beau cadeau à mon fils, nous écrit Christelle Galinier de Fraisse-sur-Agout, en publiant dans votre journal ce petit article ».



Après avoir brillamment obtenu son examen de chasse accompagnée passé dans vos locaux de la Fédération à Saint-Jean-de-Védas, mon fils Tristan Galinier, 15 ans, posté avec son père dans les Canals sur la commune de Fraisse-sur-Agout, a tué avec calme et sérénité son premier sanglier la semaine dernière, une femelle de 67 kilos. Son père, Jean-Marc, a immortalisé l'instant en prenant des photos à l'endroit même où la bête a été abattue. C'est le plus jeune chasseur à avoir tué un sanglier sur la Commune de Fraisse-sur-Agout », nous écrit, très fière, sa maman.

Observatoire Cynégétique

Dans notre précédent numéro, nous avons présenté l'Observatoire Cynégétique et Scientifique Citoyen dont l'ambition consiste à s'appuyer sur tous les chasseurs pour recueillir les observations sur le terrain, les analyser et les valoriser afin que chacun apporte sa contribution à une meilleure connaissance des espèces.

A noter que cet observatoire a été lancé par l'IMPCF (Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique), et l'ADCTG (Association de Défense des Chasses Traditionnelles à la Grive). Les données et observations sont à déposer sur le site www.observatoirenationalmigrateurs.net

Erratum

Dans le bulletin fédéral de janvier 2011, à la page 8, dans l'encadré « Belle solidarité », la liste des communes volontaires pour accueillir les chasseurs sinistrés par les incendies était incomplète parce qu'elle ne reprenait que les sociétés de chasse ayant accueilli des chasseurs de Saint-Bauzille-de-Montmel. Voici la liste des autres sociétés de chasse : Assas, Grabels, Mauguio, Murvilles-Montpellier, Restinclières, Saint-Drézéry et Teyran ayant accueilli des chasseurs sinistrés dans le cadre de cette opération. Nous renouvelons à toutes nos remerciements pour cet élan de solidarité.

Bien-être animal

L'enquête sur Internet lancée l'année dernière par la Commission Européenne sur

le bien-être animal a enregistré 9086 consultations, parmi lesquelles 5497 ont déclaré s'intéresser plus spécifiquement aux animaux sauvages. A la question : « Est-il important que l'Union Européenne s'implique dans une politique de bien-être des animaux sauvages ? » 88 % des sondés sont en désaccord et même, fortement en désaccord avec cette idée. Ces réponses expriment clairement l'opinion des citoyens, et celle des chasseurs, de ne pas se voir imposer par l'Union Européenne, une législation contraignante supplémentaire concernant le bien-être des animaux sauvages.

Ecolos épinglées

Des associations environnementalistes auraient usé et abusé de l'argent public en toute opacité. C'est ce que révèle le journal Libération, qui s'est appuyé sur un rapport parlementaire de Geneviève Gaillard (PS) et Jean-Marie Sermier (UMP). Lors de l'examen de ce rapport par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale, les deux députés ont « mis le doigt sur des situations assez étonnantes. Ainsi, expliquent-ils, nous avons rencontré une fondation de protection de l'environnement – celle de Nicolas Hulot – dont deux grands groupes (industriel et cosmétique) sont des administrateurs et des

Concours de meute

Le concours de meute sur lièvre organisé par l'AFACCC 34 à Saint-Martin de Londres a tenu toutes ses promesses, en dépit d'un temps pluvieux et très venté qui a passablement perturbé la voie. Dix-sept meutes étaient en compétition, pour le plus grand plaisir d'un public passionné par ce genre d'épreuve qui n'avait pas hésité à braver le mauvais temps pour entendre tout de même quelques belles menées et savourer, nous dit-on, un repas succulent. A l'an qué vin !



Lapins purs sauvages de reprise Espagne
Bernard Martin
 E-mail : bernardmartin30@orange.fr
 Tél : 06.22.59.12.47
 N°opérateur : 30 2003 01
 Certificat de capacité A et B
 N°F72-117-40-115
 N°agrément DDAF 30241

financeurs importants. Peut-on, dans ces conditions, tenir un discours neutre sur les choix énergétiques et sur les pratiques de vivisection dans l'industrie des cosmétiques ? s'interrogent les deux parlementaires.

Nous avons appris que Yann Arthus-Bertrand, président de la fondation Good Planet, soutient l'organisation de la coupe du monde de football de 2022 au Qatar, gâchis énergétique plusieurs fois évoqué en ces lieux. Le Qatar a par ailleurs financé la traduction en arabe de son film Home. Est-ce une bonne politique ? »

Ball-trap à Castries

Comme chaque année, la société communale de chasse Saint-Hubert de Castries organise, à la zone artisanale des Cousteliers, des séances de ball-trap. Pour 2011, elles

auront lieu les 7 et 8 mai, le 14 juillet et les 30 et 31 juillet. Le meilleur accueil est réservé aux chasseurs.

Les noms de chiens pour 2011

Conformément à l'Union Nationale des livres généalogiques uniformisant les lettres annuelles utilisées pour dénommer les chiens, les noms des chiots nés en 2011 doivent commencer par la lettre G. Vous pouvez laisser libre cours à votre imagination ou à vos goûts, mais voici quelques idées qui pourront vous aider à choisir le nom de vos chiots nés cette année :

Mâles : Gaby, Gadget, Gadin, Gafi, Gajo, Gajou, Galac, Galax, Galbi, Galik, Gallant, Galop, Gamin, Gandhi,

Gangster, Gao, Gap, Gardy, Garou, Garry, Gasco, Gascon, Gaspard, Gasper, Gass, Gat, Gavroche, Gédéon, Gémini, Géri, Géronimo, Ghismo, Gianni, Gibson, Gibus, Gigt, Ginn, Gino, Gipsy, Gismo, Gitan, Goda, Gofer, Godan, Gohan, Gold, Golden, Goldorak, Golfo, Goliath, Gollum, Gontran, Gonzo, Goofy, Googoo, Goran, Gordy, Gordon, Goro, Gospel, Goud, Goulpy, Goupil,

Femelles : Gaïa, Gala, Galaxie, Galenn, Galila, Galipette, Gallie, Gallile, Galys, Gambille, Gamine, Gamma, Gara, Garance, Gargouille, Gasconne, Gati, Gattina, Gaya, Gayette, Gazelle, Gazou, Gélinotte, Gelly, Gémina, Gemy, Gena, Gengi, Gentille, Gertrude, Ghini, Gifi, Giga, Gigi, Gilda, Gina, Ginger, Ginie, Girl, Girly, Gizette, Gizou, Gladys, Glamour, Glapie, Glena, Gloria, Glory, Glyca, Goldie, Gomette, Goonie, Gosha, Gosse, Gotcha, Gounette, Gounnie, Goupie

Aumelas

saison 2011/2012

Places de postiers disponibles dans diane chasse grand gibier

Contacts :

M. Bourrier 04 67 96 73 46
 M. Pastor 04 67 88 70 75

Congrès National de L'ANCLATRA

Samedi 30 avril 2011 à 10 heures

Boujan-sur-Libron (Hérault)

Salle des fêtes

Sortie autoroute Béziers Est

Réservation des repas (15 euros) :

J. Mestre – 5 avenue de Roujan – 34320 Margon

Un héraultais qualifié pour le championnat du Monde du concours Saint Hubert

Au terme d'un parcours exceptionnel lors du championnat de France à Rambouillet, le Mézois Georges Fareng et son korthals Cassy ont accédé à la plus haute marche du podium, qualificative pour le championnat du monde.

Pour ce chasseur de l'Hérault, amateur de field trial, tout a commencé de manière anodine en octobre dernier à Boujan-sur-Libron lors de la sélection départementale 2010 du concours Saint Hubert. Il a suffi d'un résultat très moyen (50,5 points sur 100) pour que Georges Fareng accède à la finale régionale Midi-Méditerranée qui regroupe les sélectionnés des régions administratives Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Celle-ci s'est déroulée en Vaucluse le mois suivant et l'Héraultais s'est qualifié brillamment pour la final nationale de Rambouillet.

Une prestation exceptionnelle

A Rambouillet, Georges Fareng n'a pas fait le déplacement pour rien, il est monté pour gagner. L'avant-veille, il était déjà sur place pour entraîner Cassy, son griffon korthals, afin que celui-ci ne souffre pas trop du dépaysement. Car entre les garrigues et ronciers de notre région et les sous bois du centre de la France, la différence de biotope est importante. C'est donc avec un chien de 3 ans en pleine possession de ses moyens qu'il s'est présenté le jour de l'épreuve devant les juges.

Sur les questions cynégétiques et cynophiles, l'homme est incollable, il a réponse à tout. Et sur le terrain, sa complicité avec Cassy l'a conduit vers un « sans faute » qui lui a valu la note exceptionnelle de 97,5 points sur 100. Du jamais vu à Rambouillet depuis que l'épreuve existe !

« *J'ai eu beaucoup de chance* » confesse-t-il humblement. Peut-être, certainement même, car les parcours ne sont pas toujours faciles ; les conditions ne sont pas toujours réunies pour gagner. Il suffit d'un



oiseau qui, même bien bloqué par le chien, s'envole derrière un arbre et le tir est impossible ; et le chronomètre tourne, les 20 minutes passent, et petit à petit les chances de qualification s'amenuisent.

Ce qui fait incontestablement la force de Georges Fareng dans cette épreuve, c'est son calme, sa grande maîtrise. Le voici donc Champion de France 2010 et surtout qualifié pour les prochains Championnats du Monde qui se dérouleront en France, plus précisément dans le département des Landes en octobre 2011.

Bernard Aussel en responsabilité

Décidément, les héraultais s'illustrent dans ces épreuves du Saint Hubert. Pas seulement chez les concurrents, mais également chez les juges. Le Melgorien Bernard Aussel, qui est délégué départemental, est aussi depuis 2 ans délégué régional ; il est devenu un juge expert. Au point que pour la troisième année consécutive, il a été retenu pour juger les épreuves nationales de Rambouillet. Et cerise sur le gâteau, il vient d'être sélectionné pour juger la prochaine épreuve du Championnat du Monde. Au sein de l'Association des concours Saint-Hubert, Bernard Aussel a également en charge l'organisation du Game Fair de Chambord. Toutes nos félicitations !



Prochainement la finale nationale « chien de pied »

Organisée par l'AFACCC, elle aura lieu le 17 avril 2011 non loin de Saint-Pons, à Saint-Amans Valtoiret dans le Tarn

Le but d'une épreuve de chien de pied, outre le fait de mettre en valeur le travail du chien courant, est d'évaluer les aptitudes du chien courant à suivre et maintenir une voie froide, les connaissances cynégétiques, cynophiles du conducteur de chien de pied et la relation existant entre le chien et son conducteur.

Programme :

10h : accueil des concurrents et des chiens

11h : contrôle vétérinaire et tirage au sort

11h30 : repas ouvert à tous

13h30 : début des épreuves

16h30 : proclamation des résultats et remise des prix

17h30 : vin d'honneur

En préambule, l'AFACCC organise un repas régional musical animé par un DJ le samedi 16 avril à 20h (sur réservation).

Pour tout renseignement et réservation,
contacter Pierre FERRE au 05.63.97.07.17.



STAND DE POUSSAN Changement de direction



Le stand met à votre disposition

- 4 fosses universelles
- 2 fosses olympiques
- 2 skeet olympiques
- 1 double trap olympiques
- 4 parcours de chasse
- 8 compact sporting
- 1 DTL
- 1 sanglier courant sur RDV

ARMURERIE

Venez découvrir nos armes de toutes marques neuves et d'occasion avec un grand choix de munitions : chasse / tir / gros gibiers / billes d'acier (rio, tunet, clever, fiocchi, winchester, etc...).

Réparation d'armes diverses.

Mise à conformité gratuite pour tout achat d'une arme

Responsable armurerie : Laurent CAMPINS

Stand de Poussan colline de la moure 34560 Poussan

Téléphone : 04.67.78.25.33

Site internet : www.standepoussan.com

Contact mail : standpoussan@orange.fr



OUVERT TOUS LES JOURS DE 10H A 19H

FERME LE LUNDI ET LE JEUDI MATIN ET LE MARDI TOUTE LA JOURNEE

Chasse à l'affût

*Une nuit de juillet, il y a bien longtemps,
Belle et resplendissante, d'une beauté sans voile,
La lune est apparue, reine du firmament,
Pour un règne éphémère sur son peuple d'étoiles.*

*Le grau lui renvoie ses doux rayons d'argent,
Tout paraît immobile comme dans un tableau,
La vie s'est arrêtée l'espace d'un instant,
Pas un souffle de vent ne vient rider les eaux.*

*Dans la pâle clarté chaque objet se détache,
Ici c'est une pierre qui émerge de l'eau,
Sous laquelle sans doute quelque crabe se cache,
Et là c'est un piquet retenant un bateau.*

*Avec leurs bras tendus sur les flots de l'étang,
Comme pour protéger le village endormi,
Le phare du canal, celui de Marseillan,
Veillent inlassablement jusqu'au bout de la nuit.*

*Engourdi dans l'affût j'écoute le silence,
Un craquement lointain, un petit cri d'oiseau,
Un poisson qui sautille, un rongeur qui s'élançe,
Retentit dans la nuit comme un immense écho.*

*Après que les moustiques aient envahi la place
Et que le sommeil gagne, il faut se ressaisir,
Tendre à nouveau l'oreille au moindre oiseau qui passe,
A l'appel du sifflet qui le fait revenir.*

*Puis au bout de l'attente enfin récompensée
On saisit le fusil, le cœur plein d'émotion,
Quand un vol de « courlis » ou quelques « chevaliers »
Se posent pour mourir sous la gerbe de plombs.*

*Le bruit de l'arme à feu a déchiré la nuit
Mais bientôt le silence enveloppe les lieux
Jusqu'aux lueurs de l'aube qui pointe et qui rougit
La lune et les étoiles s'effacent dans les cieux.*

*Combien de nuits d'affût, souvenirs de jeunesse
Oh mon frère Julien en avons-nous passées,
Dans la chaleur d'été, le cœur plein de promesses
Que les retours bredouilles n'ont pu décourager.*

Joseph Cavailhé

Poème des années 30, pour le plaisir des sauvagins de l'étang de Thau... et d'ailleurs.

Comment s'expriment les animaux sauvages ?

A vous de jouer ! A chaque question, saurez-vous identifier un animal ? Les réponses au bas de la page

- 1- Qu'est-ce qui bourdonne, qui vrombit ?
- 2- Qu'est-ce qui glatit, qui trompète ?
- 3- Qu'est-ce qui grisolle, qui tirelire ?
- 4- Qu'est-ce qui croûle ?
- 5- Qu'est-ce qui cacabe, qui pituite ?
- 6- qu'est-ce qui cancanne ?
- 7- Qu'est-ce qui brame, qui rait ?
- 8- Qu'est-ce qui guise ?
- 9- Qu'est-ce qui hulule, qui chuinte, qui froue ?
- 10- Qu'est-ce qui craquette, qui stridule ?
- 11- Qu'est-ce qui craille, qui croasse ?
- 12- Qu'est-ce qui coucoule ?
- 13- Qu'est-ce qui turlute ?
- 14- Qu'est-ce qui grésille, qui stridule ?
- 15- Qu'est-ce qui glapit ?
- 16- Qu'est-ce qui zinzinule ?
- 17- Qu'est-ce qui graie, qui frayonne ?
- 18- Qu'est-ce qui cajole ?
- 19- Qu'est-ce qui coasse ?
- 20- Qu'est-ce qui gazouille, qui trisse ?
- 21- Qu'est-ce qui clapit, qui couine ?
- 22- qu'est-ce qui hurle ?
- 23- Qu'est-ce qui siffle ?
- 24- Qu'est-ce qui piaule, qui piule ?
- 25- Qu'est-ce qui zizouille ?
- 26- Qu'est-ce qui jargonne, qui cacarde ?
- 27- Qu'est-ce qui cacabe ?
- 28- Qu'est-ce qui roucoule ?
- 29- Qu'est-ce qui jacasse, qui jase ?
- 30- Qu'est-ce qui ramage ?
- 31- Qu'est-ce qui tirelire ?
- 32- Qu'est-ce qui frougne, qui frouille ?
- 33- Qu'est-ce qui crécelle ?

Réponses
1-l'abeille; 2-l'raigle; 3-l'alouette; 4-la bécasse; 5-la caille;
6-le canard; 7- le cerf; 8-le chardonneret; 9-La chouette;
10-la cigale; 11-le corbeau; 12-le coucou; 13-le courlis;
14-le criquet; 15-l'épervier; 16-la fauvette; 17-le freux;
18-le geai; 19-la grenouille; 20-l'hirondelle; 21-le lapin;
22-le loup; 23-le merle; 24-le moineau; 25-le moustique;
26-l'oise; 27-la perdrix; 28-la palombe; 29-la pie;
30-la grive; 31-le rossignol; 32-le sanglier; 33-la sarcelle.



**SALON CHASSE, PÊCHE,
TERROIR ET GASTRONOMIE**

24 - 26 JUIN
STADE TRÉLUT
TARBES

10H - 19H
Animations
Restauration

www.tarbes-pyrenees-passions.com



Le braconnier du Régiment

Je n'ai pas eu le bonheur de connaître mes deux aïeux ; en effet, mon grand-père paternel mourut de sa belle mort dans les années 30, le maternel, cet infortuné, après avoir traversé sans encombre toute la Guerre de 14-18, fut emporté par la grippe espagnole, qui décima tant nos troupes, le 18 novembre 18, soit une semaine après l'armistice !

C'est lorsque je me mariais que je vis enfin ce qu'était un grand-père, un vrai, muni de moustaches blanches, ancien combattant et chasseur, exactement ce qui m'avait manqué, et c'est tout naturellement que mon affection se porta sur le vieil homme, Pépé Maurice, dit "Le Tailleur" (il avait hérité ce surnom du métier de son père).

Le Tailleur, aux dires de mon épouse et de ses parents, avait été fortement traumatisé par les horreurs qu'il avait vécues au cours de la Grande Guerre (il n'avait que 18 ans lorsqu'il fut mobilisé), il en était revenu endurci, mais

aussi taciturne, solitaire, peu expansif, en un mot, "un ours". Il se plaisait seul, à travailler dans les vignes, à nettoyer les ruisseaux en y mettant le feu. Souvent, le soir, lorsqu'il était en retard pour le repas, il était facile de le retrouver, il suffisait de voir une fumée monter dans le ciel : on savait que c'était lui qui en était à l'origine.

On disait aussi qu'il n'avait pleuré qu'une fois dans sa vie....

Ce jour là, sa chienne "Cora", qui le suivait régulièrement lorsqu'il partait travailler, avait profité d'un moment d'inattention de sa part pour le quitter et chasser. Elle ne tarda pas à prendre le pied d'un renard et de le relancer. Le goupil, après force détours et ruses, avait fini par rejoindre son terrier ou la chienne le rejoignit et, dans son élan, le suivit !

La malheureuse bête ne savait pas qu'elle allait droit à la mort. En effet, le terrier n'avait pas été creusé dans la terre, le renard avait utilisé une faille,



une sorte de grotte, dans la falaise, de plus en plus étroite, dans laquelle la chienne alla se coincer pour ne plus pouvoir bouger. Après quelques temps, ne la voyant ni ne l'entendant, Le Tailleur se mit à sa recherche. Il ne fut pas long à comprendre ; lorsqu'il arriva au pied de la falaise, il entendit les plaintes étouffées de l'animal, son sang se glaça : la roche était trop dure ; en effet, il faut savoir que c'est de la pierre de ce pays, le marbre rose de Caunes-Minervois, que sont faites les colonnes du Grand Trianon de Versailles . Il était impossible de l'attaquer à la pioche, il essaya en appelant la chienne, de la faire reculer : en vain !

Sans un mot il retourna au village prendre des explosifs agricoles, que l'on utilisait alors pour arracher les vieux pieds de vigne . Toujours sans un mot, il en bourra l'entrée du terrier, et alluma la mèche.... La détonation lui ébranla le cœur !

Le soir, lorsqu'il rentra de la vigne, il ne mangea pas, alla se coucher, et tout le monde vit qu'il avait les yeux rougis.

Depuis son retour de guerre, c'est la première fois que l'on voyait pleurer Le Tailleur.

J'étais présent lors de la deuxième et dernière fois. Sa chère et tendre épouse, Mémé Rose venait de disparaître. Le pauvre vieil homme était complètement désorienté, abattu. Le jour des obsèques, le temps était épouvantable, les averses de neige descendaient du Pic de Nore jusque sur les coteaux du Haut Minervois, le vent du nord était



cinglant. Il faisait trop froid pour que Pépé Maurice aille avec la famille jusqu'au cimetière, dans la plaine. Je proposais donc de lui tenir compagnie pendant la cérémonie des obsèques.

Quand tout le monde fut parti, nous nous assîmes tous deux au coin de l'âtre, je ravivais le feu et entamais la conversation ; je ne sais pourquoi, mais je me mis à lui parler de la Grande Guerre, en lui demandant des souvenirs. Il me raconta quelques unes des horreurs qu'il avait vécues, il était pensif, son regard se perdait devant les flammes dans l'âtre. Soudain, il s'arrêta de parler, resta silencieux quelques instants, puis je vis que ses yeux se mettaient à pétiller, il prit un air amusé pour me la raconter, sa guerre, mais pas toute, juste un épisode qui vaut son pesant de cartouches :

La guerre de 14/18 a été comme chacun sait, une guerre de position, la première guerre de tranchées. Les soldats ne pouvant évidemment pas rester indéfiniment sur le front, un roulement des effectifs a donc été rendu indispensable .

De temps en temps, on envoyait donc des régiments entiers au repos, pour les remplacer par des troupes fraîches. Cela ne manqua pas d'arriver à celui du Tailleur. Lui et ses camarades furent envoyés, pour se refaire une santé, aussi bien physique que morale, près d'un beau château, à la lisière d'une magnifique forêt . Dès qu'il vit le cadre dans lequel il se trouvait, le premier réflexe du Tailleur fut d'aller faire le tour du propriétaire, la clôture fut vite franchie. Il y avait si longtemps qu'il n'avait vu ni arbre ni animal, qu'il revint émerveillé de sa balade dans les bois . Il avait vu des choses inimaginables pour un Poilu, une compagnie de faisans s'était levée à grand fracas à quelques pas de lui, un brocard l'avait fait sursauter en bondissant dans son dos ; il avait aussi vu une magnifique garenne qui lui semblait abriter un nombre incalculable de lapins, des coulées aussi fréquentées que des boulevards lui faisaient battre le cœur. Comme vous pouvez vous en douter, ses vieux réflexes de chasseur resurgirent immédiatement. Dès ce moment, la guerre et ses horreurs furent oubliées, un seule chose compta pour lui : chasser, comme avant.



Le repas du soir lui parut être un horrible "rata", quand il fermait les yeux, il voyait des lapereaux à la broche, des civets ! Sa décision fut rapidement prise, et ne lui posa aucun problème, ni matériel et encore moins moral . Le lendemain, il se débrouilla pour trouver tout le nécessaire au piégeage, fabriquer les pièges et, au coucher du soleil, Le Tailleur commença sa besogne. La chasse, c'est comme le vélo, ça ne s'oublie pas, les collets furent savamment disposés, selon les règles de l'art, pour se retrouver évidemment bien garnis le lendemain. Vous devinez la suite, au soir, les feux furent allumés et des broches de fortune installées. Vous imaginez le bonheur de ces hommes !

Depuis toujours dans le monde, on a essayé d'imaginer l'enfer ; était-il brûlant, le diable avait-il des cornes pointues , et le paradis, était-il beau, St Pierre avait-il des clés, les anges avaient-ils des ailes, et un sexe, si oui, lequel ?

Les poilus eux savaient tout cela. L'enfer, ils en arrivaient, c'était une monstrueuse pluie de feu et d'acier, la boue, la mort qui rodait partout . Et le paradis, pour eux c'était tout simplement un bon morceau de viande fraîche bien grillée, un rable de lapereau, une tranche de cuissot, et après ça, un bon coup de "niolle", et une virée chez "La

Madelon" .

Pendant ces quelques jours, Le Tailleur, voyant que ses supérieurs hiérarchiques ne bronchaient pas, s'enhardit et devint "fournisseur officiel" de bonne nourriture pour ses camarades (Je soupçonne même la hiérarchie d'avoir intelligemment fermé les yeux sur ses agissements), un matin, au lever du jour, on entendit même un coup de feu, au loin dans le bois : une bête rousse venait de faire les frais de l'appétit des poilus .

J'espère, Monsieur le Président, que vous pardonneriez à cet homme de s'être rendu coupable du crime de braconnage, pour plusieurs raisons :

D'abord, il y a si longtemps qu'il doit y avoir prescription

Et puis, je suis persuadé que les poilus braconniers ont fait plus pour le moral des troupes, que tous les discours d'hommes politiques

Vous vous demandez certainement pourquoi je réclame la mansuétude du Président de la République . La raison est très simple :

Le beau château près duquel le régiment du Tailleur était cantonné s'appelait Rambouillet, et la magnifique forêt dans laquelle il exerça sa coupable industrie étaitla chasse présidentielle !!!

Joël Lannes

La Région et les chasseurs, au cœur de la **biodiversité**



- La Région favorise la biodiversité, tout en luttant contre les friches, soit près de 23 000 ha sur l'ensemble du territoire ;
- La Région aide à l'aménagement des écoles de chasse départementales, afin de développer la pédagogie et la prévention auprès des chasseurs, pour une utilisation partagée de l'espace rural.